



REGLEMENT DE LA COUPE NEUCHATELOISE DE DRESSAGE

24 février 2026

1. But et concept

- 1.1. Promouvoir le dressage dans le canton de Neuchâtel et mettre à l'honneur les meilleur·e·s cavalier·e·s.
- 1.2. Toutes les places suisses sont qualificatives pour la Coupe neuchâteloise de dressage (ci-après « Coupe »).
- 1.3. Les épreuves de catégories Brevet, R et N, sur des programmes FB, L, M et S sont pris en considération.
- 1.4. Les épreuves pour jeunes chevaux ne sont pas prisent en considération.
- 1.5. Les épreuves spéciales ne sont pas prisent en considération.
- 1.6. Un classement est établi pour les non-licenciés et un classement est établi pour les licenciés R/N.

2. Participation

- 2.1. La participation à la Coupe est ouverte à tous les membres d'une société affiliée à l'AEN.
- 2.2. Peuvent participer à la Coupe, les détenteurs·trices du Brevet, de la licence de dressage R ou de la licence de dressage N.
- 2.3. Pour participer à la Coupe, la paire (une seule participation par cavalier·ère) doit s'annoncer au moyen du formulaire en ligne sur le site officiel de l'AEN jusqu'au 15 avril pour l'année en cours.
- 2.4. Le changement de cavalier ou de cheval en cours de saison n'est pas autorisé.

3. Classement annuel

- 3.1. Le classement de la Coupe est établi sur base des résultats obtenus par les paires participant à la Coupe.
- 3.2. En FB: Les points sont attribués selon le barème suivant. Le premier rang obtient 14 point, le deuxième rang obtient 13 point, et ainsi de suite jusqu'au 13e rang qui obtient 2 points. À partir du 14^{ème} Rang, 1 point est attribué pour chaque résultat.
- 3.3. En L: Les points sont attribués selon le barème suivant. Le premier rang obtient 15 point, le deuxième rang obtient 14 point, et ainsi de suite jusqu'au 14e rang qui obtient 2 points. À partir du 15^{ème} Rang, 1 point est attribué pour chaque résultat.
- 3.4. En M: Les points sont attribués selon le barème suivant. Le premier rang obtient 16 point, le deuxième rang obtient 15 point, et ainsi de suite jusqu'au 15e rang qui obtient 2 points. À partir du 16^{ème} Rang, 1 point est attribué pour chaque résultat.
- 3.5. En S: Les points sont attribués selon le barème suivant. Le premier rang obtient 17 point, le deuxième rang obtient 17 point, et ainsi de suite jusqu'au 16e rang qui obtient 2 points. À partir du 17^{ème} Rang, 1 point est attribué pour chaque résultat.

- 3.6. Au maximum deux résultats par manifestation sont pris en compte. Si une paire à plus de départ, les deux meilleurs résultats sont retenus.
- 3.7. Au maximum 10 résultats sont pris en compte pour le classement de la Coupe. Pour les paires qui dépassent les 10 résultats, les meilleures résultats sont pris en considération.
- 3.8. En cas d'égalité de points, le/la cavalier·ère ayant participé au plus grand nombre d'épreuves sera privilégié·e. S'il y a toujours égalité, les prix seront partagés.
- 3.9. Les classements intermédiaires sont publiés sur le site de l'AEN.

4. Prix

- 4.1. Les prix sont distribués en fin de saison en présence des éventuels partenaires et sponsors de la Coupe, d'un représentant du bureau de l'AEN et de la déléguée technique dressage.
- 4.2. Les prix sont remis lors d'une cérémonie suivie d'une agape à laquelle tous les cavaliers ayant participé au championnat sont également conviés
- 4.3. Prix du classement annuel de la Coupe (en espèce et éventuellement en nature/ dons de sponsors) :

Pour les licenciés :

1er rang :	Fr. 300.-
2ème rang :	Fr. 250.-
3ème rang :	Fr. 200.-
4ème au dernier rang :	Fr. 100.-

Pour les non-licenciés :

1er rang :	Fr. 200.-
2ème rang :	Fr. 160.-
3ème rang :	Fr. 130.-
4ème au dernier rang :	Fr. 100.-

5. Litiges

- 5.1. En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par celui-ci, le comité de l'AEN (bureau + DT) a tout pouvoir de décision, sans recours possible.

6. Approbation du présent règlement

- 6.1. Ce règlement a été approuvé par le comité de l'AEN, le 24 février 2026 et entre en vigueur avec effet immédiat.